

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2025-010**

Subvention commune d'Espéraza – Course cycliste Ronde de l'Isard

<b>Date de convocation</b> : 28 février 2025	<b>Liste des délibérations affichées le</b> : 07 mars 2025		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 46 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 31	Autres absents : 7	Votants : 46

**Présents** : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (COMUS), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Rose Marie DAROT (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Madeleine PUJOL (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (St Benoît), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Jeanine BOULET (St Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Ste Colombe sur Guette), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

**Excusés** : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), François LACROIX (Espezel), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Amandine MORENO (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jean Jacques MARTY (St Ferriol), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne).

**Absents** : Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Louis SIRE (St Just et le Bézu) et Marc RIVALS (Villefort).

**Secrétaire de séance** : Anthony CHANAUD

La Ronde de l'Isard est une course cycliste par étapes française créée en 1977 et qui fait partie de l'UCI Europe Tour dans la catégorie 2.2. Elle est réservée aux coureurs de moins de 23 ans.

La 47<sup>e</sup> édition se tiendra du 21 au 25 mai 2025.

Espéraza est ville-étape départ pour l'étape du samedi 24 mai (en direction du barrage de Soulcem).

Cette course cycliste à la renommée internationale contribuera à donner un coup de projecteur sur l'ensemble des Pyrénées audoises au cours de cette étape. Elle générera également des retombées économiques à travers les coureurs et tous les suiveurs qui consommeront dans le territoire (hébergement et restauration).

La commune d'Espéraza s'acquitte d'une participation de 15 000 € auprès de l'organisation pour être désignée ville-étape.

Elle sollicite de la CC des Pyrénées audoises une contribution de 5 000 € pour les motifs invoqués infra (valorisation touristique et recettes économiques).

**Le Conseil,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la sollicitation de la commune d'Espéraza,

Considérant les retombées économiques et touristiques de la course cycliste pour l'ensemble du territoire des Pyrénées audoises,

**Après en avoir délibéré,**

Conseillers présents	46	Suffrages exprimés	42
Retraits avant vote	4	Pour	42
Abstentions	0	Contre	0

**4 déports : Christian SOULA, Elvire ANDREWS, Rose-Marie DAROT, Patrick CAZAUD**

- **APPROUVE** le versement d'une contribution de 5 000 € au bénéfice de la commune d'Espéraza pour être ville-étape de la course cycliste de la Ronde de l'Isard.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 19/03/25
- ❖ et de sa publication le 19/03/25